

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

13 JANVIER 2010

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 13^{ième} jour de janvier 2010. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais. Est absente Madame Monique Gravel, conseillère.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

2010-01-05

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2009, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009 à 19h, de celle du 16 décembre 2009 à 19h13 et de celle du 6 janvier 2010.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Acceptation de la promesse d'achat de Madame Nina Séguin et Monsieur Jimmy Paradis.
6. Procuration bancaire pour signatures.
7. Autorisation pour procéder à l'achat d'appareils respiratoires.
8. Nomination des membres du comité d'urbanisme.
9. Nomination du comité centre récréatif Aimélacois pour remplir le questionnaire du programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec.
10. Correspondance :
 - Monsieur et Madame Roger Lavoie
 - Association des personnes handicapées de Charlevoix
11. Contribution financière :
 - École secondaire du Plateau pour les finissants de 2009.
12. Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
13. Période de questions.
14. Levée de la séance.

2010-01-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2009 tel que rédigé.

2010-01-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009 à 19h.

2010-01-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009 à 19h13.

2010-01-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2010.

2010-01-10

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer incluant les salaires du mois de décembre 2009, au montant soixante-seize mille deux cents trente-cinq dollars et soixante-trois cents (76 235,63\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

2010-01-11

5. ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DE MADAME NINA SÉGUIN ET MONSIEUR JIMMY PARADIS.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est propriétaire d'un terrain lot 318 – 24 dans le développement domiciliaire chemin Tremblay;

CONSIDÉRANT Madame Nina Séguin et Monsieur Jimmy Paradis ont signé la promesse d'achat le 18 décembre 2009;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour le terrain 318-24 faisant parti du développement domiciliaire chemin Tremblay de Madame Nina Séguin et Monsieur Jimmy Paradis au montant de 9 021,90\$ taxes incluses. Que la promesse d'achat sera expédiée à Me Lise Robitaille, notaire, afin de préparer le contrat de vente.

2010-01-12

6. PROCURATION BANCAIRE POUR SIGNATURE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire, Monsieur Bernard Maltais, la conseillère Madame Ginette Boily, la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Suzanne Gaudreault et/ou l'adjointe Madame Marie-José Pednaud soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile à la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

La directrice générale et secrétaire-trésorière ou l'adjointe à celle-ci exercera seule les pouvoirs suivants. Au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe.

2010-01-13

7. ENTÉRINER L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES.

ATTENDU que Monsieur Daniel Boies avait l'autorisation des membres du conseil pour commander 2 appareils respiratoires de Aréo-Feu;

ATTENDU que la commande a été effectuée le 18 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de 2 appareils respiratoires effectué par Monsieur Daniel Boies auprès de Aréo-Feu et ce, tel que décrit dans l'estimé reçu en date du 9-12-2009 au montant de 12 066,34\$ incluant les taxes applicables.

2010-01-14

8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont Mesdames et Messieurs : Ginette Boily, Denise Simard, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Jacques Simard.

2010-01-15

9. NOMINATION DU COMITÉ CENTRE RÉCRÉATIF L'AIMÉLACOIS POUR LE QUESTIONNAIRE DU « PROGRAMME MIEUX » CONSOMMER D'HYDRO-QUÉBEC.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le comité du Centre récréatif l'Aimélacois pour remplir les formulaires du programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec.

10. CORRESPONDANCE.

Monsieur et Madame Roger Lavoie : remerciements.
Association des personnes handicapées de Charlevoix : don.

2010-01-16

11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement pour un montant de 75\$ aux activités des finissants de l'école secondaire du Plateau.

2010-01-17

12a. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE LEURS ACTIVITÉS DE HOCKEY BOTTINE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement pour un montant de 600\$ aux activités du tournoi de hockey bottine organisé par les Loisirs de Saint-Aimé-des-Lacs.

2010-01-18

12b. ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL DU PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES DE LA RIVIÈRE MALBAIE. (SÉPAQ)

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à l'achat d'une publicité dans le journal du Parc national des

Hautes-Gorges de la rivière Malbaie au montant de 425\$ plus les taxes applicables.

2010-01-19

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h22.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 13 janvier 2010, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.